

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20121221-2013_1_SEU-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2012

Publication : 25/01/2013

Affichage : 4-1-2013

Pour le Président du Conseil Général et
par délégation, le Chef de Service SEU
M. Philippe BATEL

Direction de l'Économie, de la Vie Locale
et du Développement des Territoires
Service du Développement Économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Conseil Général
Haut-Rhin 

ARRÊTÉ N° 2013-1-SEU

PORTANT NOMINATION DU PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
au sein de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial

Colmar, le 21 DEC. 2012

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU le Code de Commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° E1-2008 du Conseil Général du Haut-Rhin du 20 mars 2008 portant élection du Président du Conseil Général ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er :

Monsieur Pierre BILL, Conseiller Général, est nommé Président délégué au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 07/01/2013 pour l'examen des projets déposés par la SAS ALCOBA DISTRIBUTION pour une extension d'un hypermarché à l enseigne E.LECLERC à SAINT-LOUIS et par la SARL MEDIATOR pour un projet de création d'un centre commercial à l'enseigne MEDIATOR à GUEBWILLER.

1/2

Hôtel du Département
100 avenue d'Alsace
67 20351
68056 Colmar Cedex

Tel 03 83 30 6439
Fax 03 83 21 6442
ccomuni@cg68.fr
www.cg68.fr

Monsieur Pierre BIHL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'information Officiel du Département.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Charles Buttner', written over a vertical line that separates the signature from the printed name below it.

Charles BUTTNER